

DÎNER / DÉBAT

16 NOVEMBRE 2022

NANTES

Marché de l'électricité :

Un nouveau modèle est-il en train d'émerger ?

Quels impacts à venir pour les entreprises ?

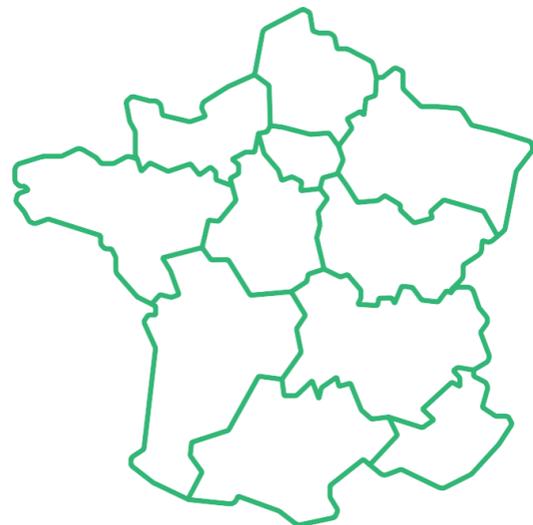


avec Clément Le Roy, Wavestone

Association Technique Energie Environnement

Loi 1901

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement



- **2 500 adhérents**
- **11 délégations régionales** : un réseau de professionnels de l'énergie **mobilisé au service de ses adhérents** (*industriels et collectivités*) pour les informer des actualités du secteur et favoriser les échanges entre acteurs locaux (+ de 100 événements par an).
- **7 domaines d'expertise répartis en 2 pôles** :



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Département **Maîtrise de l'Énergie** qui anime une **Communauté des Référents Energie**
- Club **C2E** (Certificats d'Économies d'Énergie)
- Club **Cogénération**
- 4 programmes CEE nationaux :
OSCAR - FEEBAT (*bâtiment*) -
PACTE INDUSTRIE : PROREFEI - PRO-SME



ENERGIES RENOUVELABLES

- Club **Biogaz**
- Club **Stockage d'Énergies**
- Club **Power-to-gas**
- Club **Pyrogazéification**



- **Energie Plus** : la revue de la maîtrise de l'énergie

Une réforme appelée de tous (ou presque), un processus de travail douloureux

« Nous ne pouvons soutenir aucune mesure qui entre en conflit avec le marché intérieur du gaz et de l'électricité, par exemple une réforme ad hoc du marché de gros de l'électricité »

Déclaration commune de l'Autriche, du Danemark, de l'Allemagne, de l'Estonie, de la Finlande, de l'Irlande, du Luxembourg, de Lettonie et des Pays-Bas, octobre 2021

« Nous refusons que le prix de l'électricité soit dicté par le prix du gaz »

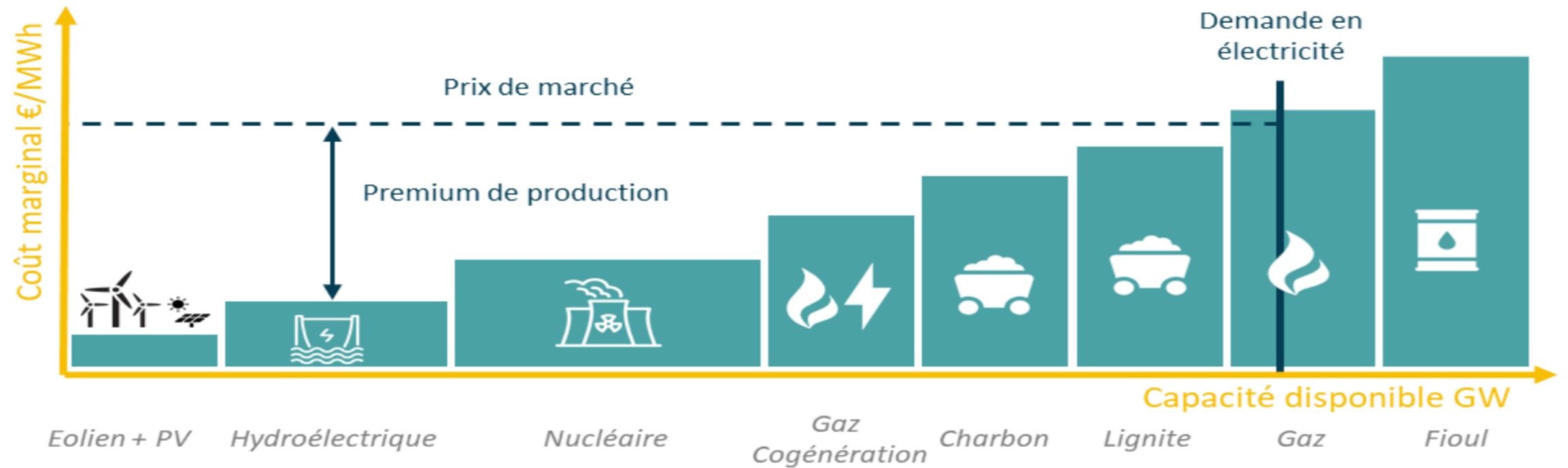
Bruno Le Maire, janvier 2022

« Il est inconcevable que (...) ceux qui produisent de l'électricité avec l'énergie éolienne, l'énergie solaire ou le charbon (...) fassent des bénéfices supplémentaires parce que le prix est déterminé en fonction de l'électricité produite avec le gaz »

Olaf Scholz, septembre 2022

Le Merit Order, clé de voûte de la formation des prix de l'électricité

Effets du Merit Order sur l'établissement des prix SPOT de l'électricité



Le prix de l'électricité dépend des **coûts marginaux des différentes unités de production** disponibles à ce même instant

Coût marginal = coût de production nu d'un MWh supplémentaire

Le contexte de la réforme : des enjeux structurels majeurs

1.

Une très forte augmentation des prix du gaz

La guerre en Ukraine a entraîné une hausse très importante du prix du gaz, et la structure du Merit Order ne permettant pas de découpler les prix de l'électricité de ceux du gaz, cela a conduit à une multiplication par 3 des prix de l'électricité entre janvier 2021 et janvier 2023

2.

Des objectifs ambitieux de croissance des énergies renouvelables

L'objectif issu de la Loi énergie climat de 2019 est de tripler la part des ENR dans le mix énergétique européen d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 en vertu de la Loi européenne sur le climat

3.

Le besoin de garantir la souveraineté énergétique européenne

La guerre en Ukraine a mis en lumière l'importance de la souveraineté énergétique qui doit ainsi être maintenue et renforcée à l'échelle de l'Europe et de la France

Le contexte de la réforme : un marché dysfonctionnel

- Un **prix \neq du coût** (le prix de marché de gros se répercute sur la facture des consommateurs de manière plus ou moins directe)
- Des **mécanismes de palliation insuffisants** et/ou temporaires (en France, l'ARENH, qui prendra fin en 2025)
- Des pratiques de fournisseurs très agressives
- Une crise particulièrement accrue depuis l'arrivée de la guerre en Ukraine, avec la nécessité de recourir à des **mesures d'urgence souvent coûteuses, complexes et insuffisantes**
Concrètement, cela s'est traduit par un niveau de prix élevé, une volatilité importante des prix et un manque de vision à long terme nécessaire aux investissements
- La réforme européenne du marché de l'électricité vise à apporter une **réponse structurelle** à ces problèmes

Les objectifs de la réforme

1 Accélérer le développement des ENR et l'abandon progressif du gaz d'origine fossile

1

L'objectif premier de cette réforme, qui est également son point de départ, est de se défaire de la dépendance au gaz russe. Dans le cadre des objectifs de neutralité carbone à horizon 2050 fixés par la loi Européenne sur le climat, ainsi que de la guerre en Ukraine, qui a permis de souligner l'importance de se défaire de la dépendance au gaz russe, la Commission Européenne a rappelé l'importance du développement des Energies Renouvelables.

2

2 Renforcer la protection des consommateurs contre la volatilité des prix

Il s'agit de permettre de réduire la dépendance des factures d'électricité des consommateurs à la volatilité des prix des combustibles fossiles ainsi que de mieux protéger ces consommateurs contre les futures flambées des prix et les manipulations du marché.

3

3 Verdir l'industrie de l'UE

En soutenant l'électrification de l'industrie et en renforçant la position de l'Europe en tant que chef de file mondiale dans le domaine des technologies « zéro émission nette », cette réforme permettra à l'industrie européenne d'avoir accès à un approvisionnement en énergies renouvelables, non fossiles et abordables, moteur essentiel de la décarbonation et de la transition écologique.

4

4 Consolider la souveraineté énergétique des Etats membres

La guerre en Ukraine a souligné l'ampleur de la dépendance européenne au gaz russe ainsi que la nécessité de sauvegarder la souveraineté énergétique des Etats membres afin de lutter contre la volatilité des prix et de faire barrage à des situations géopolitiques complexes.

5

5 Augmenter l'intégration des différents marchés électriques au sein de l'UE

L'Europe de l'électricité, déjà une réalité, contribue à la sécurité d'approvisionnement des foyers européens aux meilleurs coûts. Elle est ainsi à développer afin d'optimiser les échanges en utilisant au maximum les capacités d'interconnexions existantes et de permettre la création de nouvelles connections.



Ce que prévoit la réforme

- 1 Deux dispositifs mis en avant**
PPA et CfD
- 2 Une stimulation de la concurrence sur le marché de l'électricité de l'UE**
- 3 La systématisation de fournisseurs en dernier recours**
- 4 La révision des règles relatives au partage des énergies renouvelables**
Ex : Les consommateurs pourront revendre l'énergie de leur parc éolien ou solaire à leurs voisins et plus uniquement à leurs fournisseurs

Zoom sur les principaux dispositifs

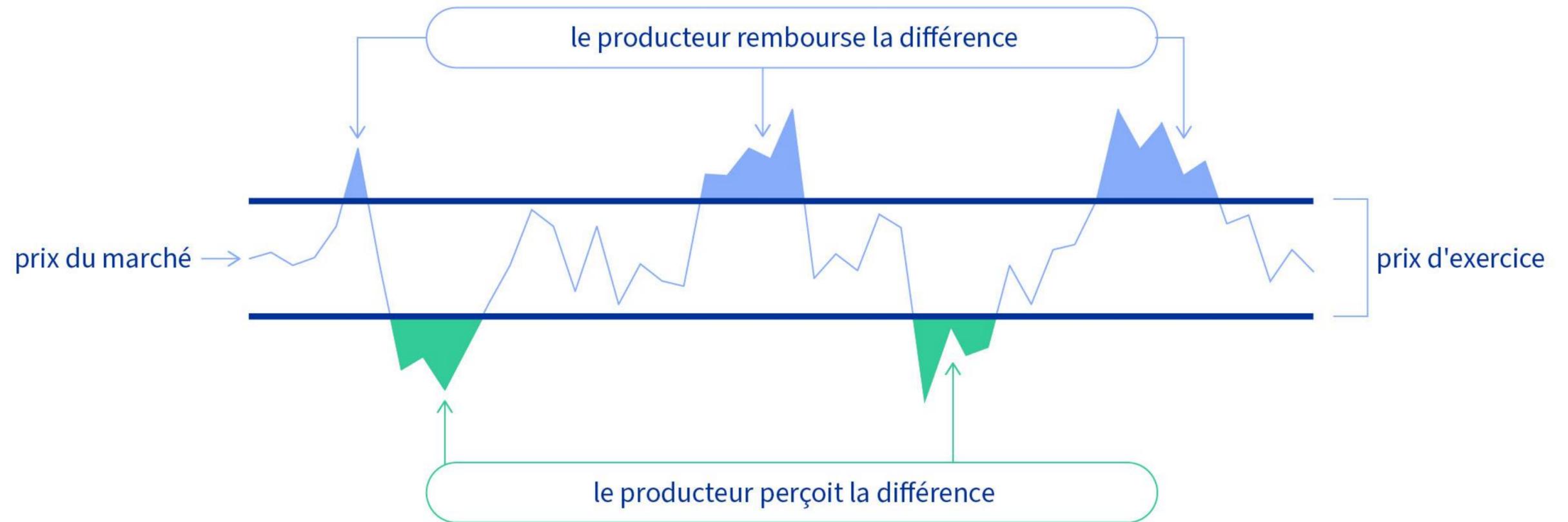
PPA Power Purchase Agreement

- Contrat conclu à long terme entre deux parties
- PPA direct : entre un producteur et un consommateur final, avec un complément de fourniture qui peut être réalisé par un fournisseur
 - PPA indirect : entre un producteur et un tiers responsable d'équilibre (fournisseur ou agrégateur)

CfD Contract for Difference

- Les CfD sont généralement organisés de manière centralisée par une entité publique qui verse aux producteurs l'écart entre un prix fixe et un prix de gros
- L'acheteur s'approvisionne en électricité auprès du fournisseur à un prix préalablement fixé aux enchères (« strike price »)
- Si le prix sur le marché spot est inférieur au strike price, l'acheteur paie la différence au producteur, et inversement

Fonctionnement des CfD



Les CfD garantissent au producteur une rémunération à prix fixe de l'électricité produite et un prix fixe d'achat pour le consommateur. La différence avec le prix de marché donne ensuite lieu soit à une subvention de l'Etat en faveur de l'électricien si le tarif est inférieur à celui du CfD, soit à une rétribution versée par le producteur à l'Etat pour compenser les surplus engrangés sur le marché de l'électricité en cas de prix supérieur.

Fonctionnement des CfD

Les CfD seront **rendus obligatoires pour tout soutien public** à des investissements dans de nouvelles installations de production d'électricité décarbonée, **qu'elle soit d'origine renouvelable comme nucléaire.**

Dans le cas des centrales existantes, **ces contrats ne seront pas obligatoires**, mais restent une possibilité selon les termes de l'accord. C'est sur ce point que la France a bataillé pour conserver le bénéfice des centrales nucléaires amorties dans ses prix de l'électricité.

Jusqu'à présent, **seules les installations de production d'électricité renouvelable** pouvaient bénéficier de ces CfD. C'était le cas en France. A ce titre, les énergies renouvelables devraient rapporter à l'Etat **pas moins de 13,7 milliards d'euros de recettes provisionnelles** selon une évaluation de la Commission de régulation de l'énergie.

Les pays qui feraient le choix de mettre en place des contrats pour différence, dans le cadre de centrales existantes, « **devront se soumettre aux règles de l'UE sur les aides d'Etat**, et la Commission veillera à ce que de tels instruments soient adéquatement conçus »

Le contexte de la réforme : chronologie du sprint final

Jan - Fév 2023
Etats, entreprises et associations ont été interrogés

Phase de consultation publique

14 mars 2023
Publication du brouillon de la réforme par la Commission Européenne

17 octobre 2023
Accord du Conseil Européen sur les modalités de la réforme

Comment réformer le marché européen de l'électricité ?

La réforme proposée doit désormais être examinée et approuvée par le Parlement Européen avant son entrée en vigueur en Europe

Quel impact sur le marché français ?

- **Préparer la fin de l'ARENH (2025) : deux scénarii ont été envisagés pour remplacer ce dispositif**

*Rappel : l'ARENH, dispositif, lancé en 2012, permettait aux fournisseurs d'énergie et aux très gros consommateurs comme la SNCF, d'acheter de l'électricité à EDF au tarif **de 42 euros / MWh**.*

Scénario 1

- **Le principe :**

Imposer à EDF un prix de vente maximal pour environ les trois quarts de sa production nucléaire à un niveau situé au-dessus des 60 euros le MWh - soit le coût de production de l'électricité nucléaire tel que l'estime la CRE

- **Les conséquences :**

Les sommes collectées par l'Etat seraient redistribuées aux consommateurs, pour réduire d'autant le montant de leur facture d'électricité

Redistribution ex ante

Scénario 2

- **Le principe :**

Taxer les revenus d'EDF issus de la vente de son électricité nucléaire sur les marchés de l'énergie. Ces prélèvements pourraient être réalisés par paliers (ex : 25 % de la part des revenus excédants le coût de production, etc.)

- **Les conséquences :**

Idem. Mais dans ce cas, les entreprises ne savent pas à l'avance à quel prix EDF pourra vendre sa production sur les marchés

Redistribution ex post

Quel impact sur le marché français ?

Quelles modalités se dessinent ?

- Un ordre de grandeur pour le prix de production moyen sur 15 ans à **70 € / MWh**
- Plusieurs paliers de captation de la rente (50% à 78/80€/MWh et 90% à 110€/MWh)

Quelles solutions envisagées pour pallier ce manque de visibilité ?

1^{ère} possibilité : un système d'avance en début d'exercice pour apporter des éléments comptables aux entreprises. L'avance serait déterminée en fonction d'un volume prévisionnel de production d'électricité nucléaire et du niveau anticipé de prélèvement sur les revenus d'EDF, et serait à terme réajustée.

2^e possibilité complémentaire : Instaurer une 3^e tranche de prélèvement pour commencer à taxer les revenus d'EDF à un niveau plus bas, afin couvrir les baisses importantes qui peuvent survenir sur le marché.

Quel impact sur le marché français ?

- **Préparer la fin de l'ARENH : l'expérimentation d'EDF**
 - Aujourd'hui, le marché de gros français permet d'acheter de l'électricité pour les années 2024, 2025 et 2026. EDF a souhaité contribuer à dynamiser le développement des contrats de vente d'électricité à terme en cédant des produits standardisés portant sur des maturités plus longues.
 - Ces produits porteront sur des rubans annuels d'électricité pour des livraisons physiques en 2027 et 2028.
 - EDF a lancé une expérimentation, depuis septembre dernier, pour donner de la visibilité aux entreprises à **4 ou 5 ans**

Le principe ?

Une vente aux enchères de « rubans » de 100 MW pour les années 2027 et 2028 auprès des fournisseurs et traders d'électricité

Quel impact sur le marché français ?

Pour les investisseurs

- **Davantage de prévisibilité** aux investisseurs : tout soutien public à de nouveaux investissements dans la production d'électricité décarbonée se ferait via des CfD **à prix garanti par l'Etat**. Et la France voulait inclure le parc nucléaire existant dans ces CfD, ce qu'elle a obtenu.
- Dans ce mécanisme, si le cours du marché de gros est supérieur au prix fixé, le producteur d'électricité doit reverser les revenus supplémentaires engrangés par l'Etat, qui peut les redistribuer. Si le cours est en deçà, l'Etat lui verse une compensation.

Pour les consommateurs particuliers ou petits professionnels

- Une limitation de la hausse des prix et donc de l'impact sur les factures
- La possibilité de **revendre l'énergie de leur parc éolien ou solaire à leurs voisins** et plus uniquement à leurs fournisseurs

Quel impact sur le marché français ?

Pour les entreprises

- La réforme ébauche **différents dispositifs, complémentaires les uns par rapport aux autres** et qui ne couvrent pas tous les mêmes enjeux
- Il y a différents enjeux dans l'achat d'énergie et en fonction du ou des enjeux qu'on souhaite couvrir, on va activer une palette de dispositifs.
 - La sécurisation de l'approvisionnement en énergie en regard de besoins industriels
 - Le fait d'être compétitif par rapport à ses concurrents
 - La couverture des risques
 - Le fait d'acheter le moins cher
 - Le fait de disposer d'une couverture de ses besoins sur différents horizons de temps - court terme/moyen terme
 - ...

Quel impact sur le marché français ?

Pour les entreprises

- L'impact de l'accord se fera ressentir probablement **à partir de 2026**, la couverture actuelle étant la plupart du temps sur 2024 et souvent sur 2025
- En attendant, pour passer l'hiver, **l'UE prolonge une partie des aides aux entreprises pour une durée limitée de 3 mois** (soit jusqu'au 31 mars 2024).

→ *Quelles sont les aides concernées ?*



Les aides reconduites jusqu'au 31 mars 2024 : les mesures relatives à des montants d'aide limités et celles destinées à compenser les prix élevés de l'énergie



Les aides qui prennent fin au 31 décembre 2023 : les aides sur le soutien des liquidités et celles sur le soutien de la réduction de la demande d'électricité

Les prochaines étapes

La réforme proposée doit désormais être **examinée et approuvée par le Parlement européen avant son entrée en vigueur.**





Débat & Echanges

Les sources

- [Réforme du marché européen de l'électricité : accord du Conseil de l'UE | vie-publique.fr](https://vie-publique.fr)
- [Réforme du marché de l'électricité - Consilium \(europa.eu\)](https://europa.eu)
- [Marché de l'électricité européen : les 27 pays de l'UE parviennent à un accord - Libération \(liberation.fr\)](https://liberation.fr)
- [Bruxelles prolonge a minima les subventions énergétiques aux entreprises | Les Echos](#)
- [Discussions serrées à Bruxelles sur le maintien des subventions énergétiques aux entreprises | Les Echos](#)
- [EDF prépare l'après Arenh en vendant aux enchères 100 MW d'électricité pour 2027 et 2028 \(usinenouvelle.com\)](https://usinenouvelle.com)
- [Publication Carbone 4 - Note pédagogique et technique sur la réforme du marché de l'électricité](#)
- [Décryptage : le projet de réforme européen du marché de l'électricité reconnaît la place du nucléaire - Sfen](#)
- [L'Etat penche pour une régulation du prix de l'électricité favorable à EDF face aux industriels, L'Usine Nouvelle, 13 novembre 2023](#)

Clément LE ROY
Associé

M+33 (0)6 25 28 55 88
Clement.leroy@wavestone.com

The Positive Way
WAVESTONE